



**HAL**  
open science

## Licence Administration économique et sociale

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2010, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02037500

**HAL Id: hceres-02037500**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037500v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences– Vague A

## ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université de Savoie - Chambéry

Demande n° S3110052329

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration économique et sociale

## Présentation de la mention

La licence mention Administration économique et sociale (AES) de l'Université de Savoie est une formation pluridisciplinaire qui propose aux étudiants l'acquisition des connaissances et compétences de base dans les domaines juridique, économique et de la gestion. Les enseignements sont conçus de manière progressive afin que l'étudiant puisse affiner son projet professionnel au fil du temps. Ce n'est en effet qu'au semestre 6 (dernier semestre de la 3<sup>ème</sup> année) que l'étudiant opérera un début de spécialisation en choisissant entre deux options : droit public ou économie et gestion. Il est envisagé d'affirmer cette spécialisation en transformant ces 2 options en 2 parcours pour le prochain contrat quadriennal.

Cette licence a pour objet d'offrir une poursuite d'études en master, principalement de droit public, d'économie ou de gestion. L'insertion professionnelle directe, plus rare, se fait essentiellement dans les secteurs de la banque, de l'assurance et de l'immobilier.

## Avis condensé

### ● Avis global :

La licence mention AES de l'Université de Savoie est une formation qui a su faire l'effort de mettre en place des instruments d'aide à la réussite pour ses étudiants et une démarche d'approche du monde professionnel. Elle offre une formation pluridisciplinaire qui permet une poursuite d'études dans des masters 1 variés. Le contenu et l'organisation des enseignements en 3<sup>ème</sup> année appellent néanmoins des remarques substantielles. Le parcours Droit public envisagé n'offre pas réellement la spécialisation affichée en raison de l'insuffisance du nombre de matières relevant effectivement de cette partie du droit.

### ● Points forts :

- Une réelle politique d'aide à la réussite.
- Une formation pluridisciplinaire.
- Une démarche d'approche du monde professionnel.

### ● Points faibles :

- Un manque de spécialisation en droit public au semestre 6 contrairement à ce qui est affiché.
- Un déséquilibre entre les cours magistraux et les travaux dirigés en semestre 5.
- Connaissance parcellaire du devenir des étudiants, notamment s'agissant de l'intégration professionnelle.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

- Développer de manière substantielle les enseignements de droit public dans le futur parcours Droit public de la 3<sup>ème</sup> année ou de revoir son intitulé. Cette 2<sup>ème</sup> solution semblerait plus raisonnable pour éviter de faire « doublon » avec la licence d'Administration publique.
- Mettre en place des instruments permettant une meilleure connaissance du devenir des étudiants, notamment en matière d'insertion professionnelle.

## Avis détaillé

### 1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est assuré par une équipe pédagogique similaire à celle de la licence Droit de l'établissement. Elle est essentiellement constituée de maîtres de conférences (6 professeurs, 22 maîtres de conférences, un professeur associé et un maître de conférences associé, 6 PRAG, 2 ATER, 2 moniteurs) et les enseignants appartiennent majoritairement à la section de droit privé. L'un des membres de l'équipe est désigné comme responsable de la formation. Il est épaulé depuis la rentrée 2009 par des collègues jouant le rôle « d'enseignants-référents ».

Les promotions de la licence AES sont constituées dans d'importantes proportions (plus de 2/3) d'étudiants titulaires d'un bac général. On y trouve également quelques étudiants titulaires d'un bac technologique (15 % environ) mais très peu de titulaires d'un bac professionnel. Ces étudiants sont pour l'essentiel originaires de Savoie ou de Haute-Savoie et ont un âge moyen de 19,5 ans lorsqu'ils s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> année.

La formation dispose d'indicateurs concernant le devenir des étudiants, mais le dispositif de suivi, c'est-à-dire les instruments mis en place à cet effet, n'est pas porté à la connaissance de l'expert. L'information sur leur impact demeure limitée. Il semble toutefois que les indicateurs susmentionnés servent de base à la modification des maquettes et qu'ils soient à l'origine de la mise en place du tutorat et du cours de méthodologie en 2<sup>ème</sup> année.

Dans cette formation, l'étudiant en difficulté n'est pas livré à lui-même. Les résultats des évaluations et notamment le constat de difficultés conduit l'équipe pédagogique à entrer en contact avec les étudiants concernés pour les inciter à participer au tutorat et au cours de soutien entre les 2 sessions, les inviter à suivre le cours de méthodologie en 2<sup>ème</sup> année.

L'évaluation des enseignements (par les étudiants ou par des enseignants) repose sur plusieurs instruments (commissions pédagogiques semestrielles, questionnaire d'évaluation diffusé par l'Université) et leurs résultats servent de base à des discussions sur les modalités d'amélioration du fonctionnement et du contenu de la formation.

La valorisation du diplôme est réelle. Au-delà de la mise en place d'un site internet spécifique à la Faculté (qui présente de façon détaillée les formations) et de l'implication de la formation dans le cadre de la « semaine des métiers », la formation participe au dispositif « LLU » (Lien Lycée Université) qui permet d'informer les lycéens grâce à des journées d'information dans leurs lycées, mais aussi grâce à l'existence d'enseignants référents en Lycée et à l'Université qui répondent aux interrogations concernant l'offre de formation par grand domaine. Qui plus est, le bureau des stages entretient des relations pérennes (grâce à l'envoi d'un mailing annuel) avec les structures qui ont accueilli dans le passé des étudiants d'AES.

### 2 ● Projet pédagogique :

Le contenu et l'organisation des deux premières années la licence mention AES de l'Université de Savoie sont en adéquation avec sa vocation pluridisciplinaire et la volonté affichée de proposer aux étudiants l'acquisition des connaissances et compétences de base dans les domaines juridique, économique et, dans une certaine mesure, dans



le domaine de la gestion. Les enseignements sont conçus de manière progressive afin que l'étudiant puisse affiner son projet professionnel au fil du temps. En revanche, le projet d'affirmer une spécialisation en 3<sup>ème</sup> année appelle quelques réserves : le parcours Droit public projeté ne donne pas lieu à de nouveaux enseignements de droit public, mais de droit privé et d'économie. Le parcours sera donc, certes, un peu plus juridique, mais ne peut tendre à une spécialisation accrue en droit public.

Plusieurs autres aspects du projet pédagogique méritent de progresser. Tout d'abord, le déséquilibre entre les cours magistraux et les travaux dirigés du semestre 5 mériterait d'être corrigé. Un seul des enseignements disciplinaires (qui plus est optionnel) fait l'objet de travaux dirigés, ce qui est insuffisant. Ensuite, l'adaptation des enseignements à la formation continue et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) demeurent embryonnaires et leur développement doit être envisagé.

L'acquisition de compétences transversales et additionnelles sont, quant à elles, tout à fait satisfaisantes. L'acquisition de compétences transversales est incontestable eu égard aux exercices proposés et évalués à cette occasion. Elle est accentuée par la possibilité pour l'étudiant de choisir (à chaque semestre) un module « initiative étudiante » qui l'amène à travailler en groupe pour organiser de manière autonome un événement (conférence donnée par un spécialiste, organisation de forums sur les métiers du droit...) en lien avec la formation. Des enseignements de langue sont présents et diversifiés (une 2<sup>ème</sup> langue est proposée à titre optionnel, un cours d'anglais supplémentaire est accessible en auto-formation). S'y ajoutent des enseignements en informatique allant au-delà de la bureautique et préparant l'obtention du C2i.

Les règles pour l'obtention de la licence sont claires et sérieuses. L'évaluation des connaissances des étudiants s'opère essentiellement sur la base d'épreuves écrites et du contrôle continu. Toutefois, la durée des épreuves (courtes le plus souvent) comme la sous représentation des oraux ne correspondent pas à l'objectif affiché par la formation de préparer aux concours administratifs.

### 3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Le dispositif d'aide à la réussite fait l'objet d'une attention particulière et d'efforts importants au sein de cette formation.

Une procédure d'orientation active a été mise en place et permet aux lycéens d'adresser leur dossier pour examen et avis sur leur orientation vers cette formation. Les informations en cours de cursus reposent essentiellement sur les instruments mis en place par l'Université (semaine des métiers, journées portes ouvertes), sur l'organisation d'une semaine de l'emploi (en octobre 2009) et sur l'équipe pédagogique qui informe régulièrement les étudiants de L2 de la possibilité de poursuite en LAP, licence professionnelle ou autres.

En 1<sup>ère</sup> année, un dispositif de tutorat par petits groupes (8 étudiants) assuré par des étudiants de M2 offre un soutien méthodologique. Une option « méthodologie » est également proposée parmi les matières aux choix en 2<sup>ème</sup> année et les étudiants en difficulté sont particulièrement incités à la suivre.

Des travaux dirigés de mise à niveau sont prévus en anglais et peuvent être complétés par un cours en auto-évaluation. A ceci s'ajoutent une UE obligatoire de méthodologie du travail universitaire et des enseignements obligatoires « d'ouverture » procurant un socle de connaissances générales aux étudiants et facilitant une éventuelle réorientation (en Droit par exemple). Enfin des passerelles existent avec la licence professionnelle Métiers du notariat, la licence d'Administration publique et la licence d'Economie-Gestion de l'IMUS.

### 4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La licence mention AES permet la poursuite d'études dans des masters 1 variés à orientation juridique, économique ou de gestion. La connaissance du devenir des étudiants reste toutefois parcellaire. Il n'est pas possible de donner d'indication sur le taux d'accès et de réussite en M2 et aucune donnée n'est communiquée sur l'insertion professionnelle. Il apparaît néanmoins que peu d'étudiants arrêtent leurs études après la 3<sup>ème</sup> année.

A l'Université de Savoie, la mobilité à l'étranger n'est pas envisagée au niveau de la licence, mais seulement à partir du master. L'étudiant de la licence bénéficiera néanmoins en L3 de la réunion d'information organisée pour toutes les licences de l'Université à ce sujet.

L'ouverture de la formation sur le monde professionnel existe au travers de plusieurs aspects et mérite d'être soulignée. On note ainsi l'appartenance d'un professeur et d'un maître de conférences associés à l'équipe pédagogique, et des professionnels intervenant sur certains cours. Elle passe également par l'existence d'un cours de



recherche d'emploi, l'obligation de réaliser un stage de 4 à 6 semaines (pendant l'été) en fin de 2<sup>ème</sup> année et la possibilité pour les étudiants de renouveler cette expérience, de manière facultative cette fois, en 3<sup>ème</sup> année. La formation par l'apprentissage ou l'alternance n'est en revanche pas actuellement envisagée.